

## Manque de remplaçants : pas d'autres solutions que le recrutement massif et immédiat sur la liste complémentaire !

Les conséquences de la décision du ministre Blanquer de ne pas recruter en urgence la totalité des candidats aux concours de professeur des écoles inscrits sur les listes complémentaires et de réabonder celles-ci sont désastreuses dans les écoles. Partout les remplaçants manquent !

Le non-remplacement d'un enseignant en congé est devenu la norme :

- dans certains départements, il est fait appel aux personnels RASED pour effectuer des remplacements alors que ce n'est pas leur mission ;
- dans d'autres, il est annoncé que les enseignants en éducation prioritaire ne seront plus remplacés et que ce sera aux enseignants affectés sur des CP ou CE1 dédoublés d'assurer les remplacements ;
- dans d'autres encore, on annonce aux directeurs d'écoles de 1 à 3 classes que leurs décharges ne seront plus assurées ;
- dans certaines écoles, les directeurs sont contraints de prendre des classes sur leur temps de décharge.

Partout les élèves sans enseignants sont répartis dans les autres classes au mépris des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves ... et ces répartitions ne semblent d'ailleurs pas déranger le ministre dont le protocole préconise le non-brassage des élèves !

Pire, dans les Yvelines, il est demandé aux enseignants de pallier le manque de remplaçants en assurant à distance la classe pour les élèves qui seraient renvoyés chez eux faute de personnels ou en organisant une alternance *«un enseignant pourra, à l'école, prendre en charge sa classe les lundis et mardis alors qu'il prendra en charge les élèves d'une collègue absente les jeudis et vendredis pendant que ses propres élèves seront en distanciel»*.

En audience, le DASEN répond que les moyens en personnels n'ont pas prouvé leur efficacité contrairement aux « dynamiques d'équipes autour de projet ». La boucle est bouclée ! Pas de personnels supplémentaires pour assurer le remplacement des personnels absents, mais une dynamique d'équipe pour mettre en place du distanciel, pour casser le principe d'une classe = un enseignant, pour détruire le statut du professeur des écoles !

Aussi, dans plusieurs départements, les enseignants en ASA sont placés en télétravail et invités à assurer la classe à distance pour des élèves, des classes qui ne sont pas les leurs, devenant ainsi des remplaçants à distance !

Force est de constater que la seule mesure prise par le ministre c'est d'accentuer l'ubérisation de l'Ecole Publique en recrutant des enseignants contractuels en CDD, contractuels que les recteurs et inspecteurs d'académie ont d'ailleurs bien du mal à recruter !

Si les CDD des enseignants contractuels, à l'origine prévus pour 3 mois, ont été prolongés, aucune proposition n'a été faite à ces collègues pour intégrer le corps des professeurs des écoles ! Cerise sur le gâteau, leur contrat a été interrompu pendant les vacances, économies obligent !

En organisant la pénurie de personnels, alors que l'Etat est responsable de donner tous les moyens nécessaires à la continuité du service public, le Ministre cherche à modifier en profondeur notre statut et nos obligations réglementaires de services.

---

Les personnels ne supportent plus cette situation où le manque de remplaçants et le manque de postes dégradent leurs conditions de travail. Ils l'ont exprimé lors des nombreux rassemblements et grèves qui se sont déroulés dans les départements au côté des parents d'élèves et des élus locaux.

Le SNUDI-FO revendique :

- le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, ce qui est possible jusqu'à la date du concours 2021, c'est-à-dire le 12 avril ;
- la stagiairisation ou la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- l'intégration massive des PE dans les départements via les ineat ;
- le maintien du principe un maître-une classe, le respect du statut et des obligations de service de chaque enseignant ;
- le respect de la réglementation concernant les ASA pour les personnels vulnérables.

Le SNUDI-FO interpelle immédiatement le ministre sur la base de ces exigences.

Le SNUDI-FO rappelle que la FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève jusqu'au 31 mars et soutiendra toutes les mobilisations visant à satisfaire ces revendications.

*Montreuil, le 18 mars 2021*